

# Ecole publique de Zainvillers

## Conseil d'école du vendredi 8 novembre 2019

### Personnes présentes :

**Représentants des parents d'élèves :** Mme BONTEMPS, Mme TISSERANT, Mme MINGATOS,  
Suppléants : M. SCHRECKLER, Mme ROYER.

**Représentants des municipalités :** Mme ROBERT (adjointe aux affaires scolaires et périscolaires de Vagney); Mme PETIT (adjointe à Basse-sur-le-Rupt).

**DDEN:** M. POIROT

**Enseignantes :** Mme LESELLIER, Mme ROUX, Mme ABEL (directrice), Mme LEBESQ (RASED)

**Personnes excusées :** Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme MANGEOLLE (enseignante), Mme PIERRON (parent d'élève)

Rectificatif concernant le précédent conseil d'école: Excuser M. POIROT, DDEN, pour son absence au conseil d'école du 18 juin 2019.

### **1) EQUIPE PEDAGOGIQUE / EFFECTIFS / REPARTITION DES ELEVES**

|   | Matin                        | Après-midi                      |
|---|------------------------------|---------------------------------|
| <b>Classe 1</b><br>Mme ROUX   | 2 PS 5 MS 4GS = <b>11</b>    | 2 PS 5 MS 4GS 5 CE1 = <b>16</b> |
| <b>Classe 2</b><br>Mme Mangeolle (lundi/mardi) et Mme Lesellier (jeudi / vendredi) Mme Mangeolle replace Mme curien (congé maternité) | 8 CP 5 CE1 7 CE2 = <b>20</b> | 8 CP 7 CE2 = <b>15</b>          |
| <b>Classe 3</b> Mme ABEL  | 10 CM1 8 CM2 = <b>18</b>     |                                 |
| Total: 49 (46 en début d'année) 36 familles   |                              |                                 |

**Total : 49**

Mme Montémont (AESH) intervient auprès de 3 élèves.

Les enseignantes peuvent faire appel au RASED (voir point n°3)

### **2) PRESENTATION DES MEMBRES ET ROLE DU CONSEIL D'ECOLE**

- Représentants de parents d'élèves : élections des représentants de parents d'élèves du 12 octobre. Cette année, le vote a eu lieu par correspondance.

3 sièges (titulaires) étaient à pourvoir.

Ont été proclamées élues : Mme BONTEMPS, Mme TISSERANT, Mme MINGATOS,

Suppléants : M. SCHRECKLER, Mme PIERRON, Mme ROYER

Les DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) interviennent dans les écoles publiques et peuvent intervenir dans les écoles privées sous contrat avec l'État. Ils sont nommés pour 4 ans. Ils font partie d'une association, n'ont pas de lien avec l'Administration.

Rôle et qualités attendues du DDEN:

- participe au vote lors des Conseils d'École (voix consultative)
- intervient dans l'intérêt des élèves, sur des questions matérielles, de sécurité, d'équipement (cantine ...)
- est à l'écoute des différents acteurs (enseignants, parents, municipalité), est ouvert au dialogue
- peut intervenir comme médiateur
- **veille au respect de la laïcité**

Le rôle du conseil d'école est expliqué. Une note explicative sur la composition et le rôle du Conseil d'école a été jointe aux invitations à la réunion.

### 3) LE ROLE DU RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (dispositif interne à l'Education Nationale, antenne de Saulxures-sur-Moselotte) intervient sur 14 écoles, allant de Ventron à Rochesson (1030 élèves). Il est piloté par l'IEN. Il est composé :

- d'une psychologue de l'Education Nationale (Mme MAZERAT) : elle travaille sur les demandes qui lui sont faites (enseignants, parents, enfants, partenaires extérieurs). Son action ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation écrite des parents et l'information des équipes enseignantes. La psychologue scolaire participe aux réunions d'équipe éducative dans le cadre d'une orientation ou d'une demande d'aide humaine ; elle mène les investigations psychologiques pouvant relever de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou pouvant relever des enseignements adaptés ; elle mène les investigations psychologiques pour les enfants bénéficiant déjà d'une reconnaissance de handicap ; enfin elle intervient pour les situations d'urgence et les demandes de réduction de cycle. Elle participe également à l'analyse des difficultés des enfants, à l'élaboration et au réajustement des projets d'aide et peut appuyer ses demandes auprès de la MDPH.
- de 2 enseignantes spécialisées (Mme LEBESQ et Mme HANNEDOUCHE) : aider les élèves à entrer dans les apprentissages (priorité cycle 1 et 2) ; aider les élèves rencontrant des difficultés persistantes d'apprentissages et/ou comportementales (devenir élève, plutôt Maternelle/CP) L'intervention des enseignantes spécialisées se fait en privilégiant le travail en co-intervention (= dans la classe) ou , si besoin, en groupes restreints d'élèves. Les enseignantes spécialisées interviennent après la rédaction d'un PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative) et d'une fiche de demande d'aide (signés par les parents)

Le RASED remercie la municipalité qui octroie une subvention de fonctionnement chaque année scolaire (1€50 par élève).

Une plaquette présentant le RASED est affichée à l'école.

### 4) PRESENTATION DE DIFFERENTS DISPOSITIFS

- évaluations nationales de CP/CE1: évaluations diagnostiques, en français et mathématiques. Elles ont été menées dans la 2ème quinzaine de septembre. Pour les CP, une évaluation à mi-CP est également prévue par le Ministère de l'éducation nationale.

- APC: les activités pédagogiques complémentaires ont lieu, selon les classes, les mardis, jeudis ou vendredi de 16h25 à 17h10. Les séances sont prioritairement ciblées en français; les enseignantes peuvent prendre en charge des élèves des autres classes. L'accord parental est obligatoire. **Merci de noter les dates afin d'éviter les oublis et les appels au moment des séances.**

- projet d'école :

- Chaque école a dû rédiger un projet d'école pour la réussite de tous les élèves (pour la période 2018/2021). Ce projet est présenté aux membres du Conseil d'école. Le projet d'école s'articule autour d'un axe disciplinaire, d'un axe transversal et d'un axe complémentaire. A ces axes, s'ajoutent des parcours éducatifs.

| - AXE DISCIPLINAIRE   |   |
|---|---|
| - ambition 1  | - ambition 2  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Cycle 1 : langage oral</u></li><li>- échanger, réfléchir avec les autres sur des albums</li><li>- reproduire une phrase donnée dans différentes situations</li><li>- <u>Cycles 2/3 : langage écrit</u></li><li>- rituels d'écriture et de dictée</li><li>- écrire des phrases correctes avec des contraintes de plus en plus importantes</li><li>- enrichir des phrases</li><li>- savoir formuler différents types d'écrits.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Cycles 2 et 3 : mathématiques</u></li><li>- rituels de calcul</li><li>- rituels de résolution de problèmes</li></ul> |

| - AXE TRANSVERSAL  |   |
|--|---|
| - ambition 1   | - ambition 2  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Continuité inter-cycles :</u></li> <li>- progressions de cycles et d'école: questionner le monde, sciences, technologie, EPS, APS, arts.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Coopération entre les élèves :</u></li> <li>- tutorat</li> </ul>  |
| - AXE COMPLÉMENTAIRE   |   |
| - ambition 1   | - ambition 2  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une classe de découverte (les années précédentes)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Plusieurs demi-journées ou journées banalisées en lien avec les axes disciplinaires :</u> fête du printemps, fête des arts, lecture d'albums par les CE aux élèves de maternelle, goûters collectifs au moment des vacances.</li> </ul> |
| <b><u>LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL (PEAC)</u></b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation au projet départemental d'art ancien et contemporain (exposition à la médiathèque)</li> <li>- intervention de l'école de musique pour faire découvrir des instruments + petit concert en fin d'année par l'école de musique (avec participation de nos élèves musiciens) élèves musiciens</li> <li>- raconte-tapis (essentiellement cycle 1)</li> <li>- l'œuvre d'art de la semaine (cycles 2 et 3)</li> <li>- liaison cycles 2 et 3 avec liste des œuvres étudiées</li> <li>- projet de mise en place d'une chorale</li> </ul> |   |
| <b><u>LE PARCOURS CITOYEN</u></b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévention routière : ADATEEP pour toutes les classes (1 an sur 2) + challenge Inter-pistes (CM1/CM2) avec les gendarmes et la Prévention routière,</li> <li>- pièces jaunes</li> <li>- projet « archives départementales » (cycles 2 et 3)</li> <li>- projet : développer l'esprit critique à travers la lecture de journaux et d'affiches philosophiques.</li> </ul>  |   |
| <b><u>LE PARCOURS ÉDUCATIF DE SANTÉ</u></b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- APS (apprendre à porter secours), avec participation de l'infirmière scolaire</li> <li>- continuer l'opération «Un fruit pour la récré», en partenariat avec la municipalité (l'opération n'est plus financée par l'Europe depuis cette année scolaire)</li> <li>- semaine du goût</li> <li>- ateliers réunissant les enfants des 3 classes, sur ½ journée, faisant intervenir des personnes spécialisées (parents infirmiers/infirmières, ...)</li> </ul>  |   |

Remarque: le challenge Interpistes est compromis pour cette année scolaire; le policier municipal essaie de voir ce qu'il est possible de mettre en place comme nouvelle organisation.

## **5) REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE**

Modifications apportées (le nouveau règlement sera diffusé dans les familles).

- **TITRE II / FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE**  
Comme le prévoit la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 "pour une école de la confiance", la scolarité est obligatoire à partir de l'année des 3 ans. Attention, si les parents ne souhaitent pas scolariser leur enfant l'après-midi, ils doivent compléter une demande de dérogation soumise à l'IEN.
- **TITRE V / SUREVEILLANCE**  
Comme le prévoit la loi, les enfants âgés de plus de 6 ans peuvent sortir non accompagnés de l'école. Si des parents ne souhaitent pas laisser leur enfant repartir seul, ils doivent compléter un formulaire donné par l'école pour l'année scolaire 2019-2020. Cela sera notifié sur la fiche de renseignements à partir de la rentrée 2020.

## **6) ACTIVITES PARTICULIERES REALISEES DEPUIS LA RENTREE**

- dictionnaires offerts par la municipalité pour les CM1, qui ont adressé une lettre de remerciement au Conseil municipal
- 10 dictionnaires achetés pour la classe de CP/CE par l'Amicale de parents
- remise officielle des agendas aux CM1 par Mme l'Inspectrice et le président de la section des Vosges de la ligue contre le cancer.
- cross du collège le 19 octobre pour les CM2
- Cinéma les 18 octobre: *Demain est à nous* (film documentaire pour les CP/CE/CM). Entrées financées par l'Amicale de parents d'élèves et transport financé par la Communauté de Communes.
- décoration des menus du repas des aînés, sur le thème « arc-en-ciel ».
- Raconte-tapis (maternelle): "Je veux mon chapeau".
- Spectacle "La boîte aux lettres" (à l'école maternelle du centre) (entrées financées par l'Amicale de parents, transport pris en charge par la coopérative scolaire).
- Mise en place du conseil municipal des jeunes (CM1/CM2/6ème/5ème)

## **7) PROTECTION ET SECURITE DES ELEVES DANS LE CADRE SCOLAIRE**

\* Les écoles sont tenues de rédiger un PPMS (plan particulier de mise en sûreté): il prévoit les mesures à prendre dans différentes situations, en fonction des risques auxquels est exposée l'école: incendie, inondation, séisme, tempête, nuage radioactif, transport de matières dangereuses, et depuis septembre 2016, risque attentat-intrusion. Pour ce dernier risque, depuis septembre 2017, les écoles doivent prévoir un PPMS spécial "attentat intrusion", avec des exercices, adaptés à l'âge des élèves (se cacher ou fuir).

Le PPMS est réactualisé en début de chaque année scolaire. Les 2 PPMS ont été transmis à l'Inspection de l'Education Nationale.

### **Des exercices PPMS ont lieu chaque année scolaire.**

\* Exercice d'évacuation incendie le 26 septembre (bâtiment maternelle) et le 27 septembre (bâtiment élémentaire): un compte-rendu est consigné dans le registre de sécurité de l'école et transmis à l'IEN et à la municipalité. L'évacuation s'est faite en bon ordre.

Remarques pour le bâtiment maternelle: bâtiment étendu. Toutes les salles sont susceptibles d'être utilisées (BCD et salle informatique en plus de la classe des PS/MS/GS); si les portes sont fermées entre les salles, le signal risque de ne pas être entendu de tous (pas de signal automatique, le signal est une corne de brume.) La corne de brume n'est pas un système adapté (pas forcément entendu de tous + répercussions (= douleurs ORL) pour la Directrice lors du déclenchement de la corne.

\* Exercice attentat-intrusion: réalisé le 19 octobre. Objectif: se cacher dans la classe et rester silencieux pendant 2 minutes. Les classes sont fermées à clé, lumières éteintes et rideaux tirés. Les cachettes sont difficiles à trouver et peu de mobilier à disposition pour barricader la porte.

## **8) REPARATIONS ET TRAVAUX REALISES**

- Mur du vestiaire repeint à la maternelle
- bâtiment élémentaire: remplacement du revêtement de sol (entrée + classe CM), électricité, luminaires classe CM, installation des vidéoprojecteurs au-dessus des tableaux classes CM et CE, fenêtres repeintes côté extérieur,
- tracés dans la cour repeints
- espace sans tabac (panneaux et délimitation au sol)
- drapeau français sur la façade du bâtiment élémentaire
- le bonhomme "ARTHUR", permettant de signaler l'approche de l'école aux automobilistes, a été retiré: sera-t-il réinstallé?

## 9) QUESTIONS DIVERSES:

### **Remarques des enseignantes:**

- elles se réjouissent de la fin prochaine des travaux : c'était très dangereux. Certains matins, (comme le 5 novembre), l'accès à l'école était impossible, les élèves ayant à traverser la route alors qu'il y avait des engins en fonctionnement (et personne pour surveiller la sécurité des élèves).
- Elles déplorent le manque de civilité de certains riverains, qui laissent les déjections de leur chien sur le chemin de l'école (signalé en mairie).

### **Questions de représentants des parents d'élèves:**

- Qu'en est-il de l'avenir de l'école?

Les prévisions d'effectifs ont été envoyées en octobre à la DSDEN dans le cadre de l'enquête annuelle; le maintien ou le retrait de poste n'est pas connu pour le moment.

- Suite aux différentes réunions de rentrée, certains parents s'inquiètent du faible niveau des élèves. Que pouvons nous mettre en place pour remédier aux difficultés des enfants ?

Cette question peut prêter à confusion. On ne peut pas laisser dire que les élèves de Zainvillers ont un faible niveau. Effectivement un groupe d'élèves a un niveau plutôt juste selon les évaluations nationales. Mais, d'autres groupes d'élèves ont un bon niveau, voire un très bon niveau.

Sur la question de ce qui peut être mis en place, les enseignantes concernées différencient encore plus le travail qu'à l'accoutumée, revoient les compétences non acquises, s'adaptent au niveau des élèves. Elles ont mis en place des APC, ont rédigé des PPRE pour les élèves qui ont de plus gros besoins et ont fait une demande de prise en charge RASED pour certains.

Concernant les parents, comme certains le font déjà, ils doivent suivre quotidiennement le travail de leur enfant, les aider à faire correctement leurs devoirs, signer les cahiers et participer aux différentes réunions organisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

A Vagney, le 15/11/2019

La Directrice, Madame ABEL

La secrétaire de séance, Madame LESELLIER